

Conditions générales de vente (CGV)

Article 1 – Identité du vendeur, assureur

Lisa Desbois - Un Brin d'Artisane
Forme juridique : micro-entreprise (EI)
805 rue de l'union 42155 St-Jean-St-Maurice/Loire
06.36.48.37.75 / desbois.lisa@gmail.com
SIRET : 88962294000035

Assureur responsabilité professionnelle
Maaf assurance SA

318 Av. Charles de Gaulle, 42153 Riorges
Couverture géographique : France métropolitaine

Article 2 – Champs d'application et acceptation des CGV

Les présentes CGV régissent l'ensemble des prestations de service artisanales (réfection meubles d'assises, confection de rideaux/voilages...) et de ventes (tissu, coussins...) entre Lisa Desbois ci-après dénommée « l'artisan » et « le client » désignant toute personne physique ou morale procédant à une commande ou à un achat auprès de l'artisan.

Ces CGV sont mises à disposition du client. Toute commande ou validation de devis implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur. Elles sont exclusivement régies et soumises au droit français.

Article 3 – Devis, prix, moyen de paiement, retard de paiement, livraison

3.1 Le devis détaille la nature et le coût de la main d'œuvre et des fournitures pour une prestation de service ou un achat. Il ne pourra être rédigé que sur présentation physique du meuble (non sur photos), ou par la prise de mesures chez le client pour les décors de fenêtre (rideaux, voilages).

L'établissement des devis est offert par l'artisan. Le devis est valable 60 jours à partir de sa date d'émission. Un acompte de 30% sera demandé après la signature du devis.

Tous les devis pour les fauteuils et autres meubles d'assises sont établis « sous réserve ». L'artisan pourra les modifier si au cours du dégarnissage, des éléments cachés apparaissent. Le client sera averti et le chantier reprendra après validation du nouveau devis.

Si le tissu est fourni par le client, une majoration de 20% pourra être appliquée sur le prix du devis.

3.2 Le prix est exprimé en euros. *TVA non applicable – article 293 B du CGI (l'artisan est en micro-entreprise et non soumis à la TVA).*

3.3 Les moyens de paiement acceptés par l'artisan sont les suivants : chèque, virement bancaire, espèces dans la limite légale qui est de 1000€.

3.4 A partir du jour de la livraison ou de la récupération du bien, le client dispose d'un mois pour régler la facture. Au-delà, des pénalités de retard de paiement pourraient être ajoutées sur le modèle du taux directeur de la banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points.

3.5 Les déplacements de l'artisan chez le client sont offerts si ce dernier réside dans un rayon de 12km à partir du lieu de travail de l'artisan et dans la limite des déplacements pour la récupération et la livraison des meubles et pour la prise de mesure et l'installation des décors de fenêtre. En dehors de ces critères, les déplacements de l'artisan pourraient être facturés au client.

Article 4 – Délais, résiliation du contrat

L'ensemble des délais de réfection, confection ou réception de fournitures commandées (tissus, mousses...) sont donnés à titre indicatif par l'artisan et ne constituent pas un engagement de rigueur. Un retard ne peut justifier ni annulation de la commande, ni dommages et intérêts, sauf faute lourde ou dol de l'artisan.

Article 5 - Protection des données

Toutes les informations personnelles du client, collectées par l'artisan, ne pourront être utilisées qu'à des fins de rédaction de devis et facture ou pour les déplacements de l'artisan chez le client.

Article 6 – Garanties légales, médiateur de la consommation, responsabilité

6.1 Selon l'article 1641 et suivants du code civil, les garanties légales de vices cachés ainsi que la responsabilité contractuelle s'appliquent au travail réalisé par l'artisan. Par ailleurs, la garantie légale de conformité, elle, ne s'applique pas aux contrats de prestation de services ou de façon (comme la restauration d'un meuble). Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation légal de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services d'ameublement entièrement exécutées et aux biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Dans le cas d'une dégradation survenue pendant le transport (si ce dernier est pris en charge par l'artisan) et conformément aux articles L216-2 et L217-4 du Code de la consommation, le client devra faire une réclamation écrite avec photos à l'artisan dans les 48 heures suivant la réception de la commande, pour qu'une solution de remplacement ou de remboursement soit proposée au client si la faute de l'artisan est avérée.

6.2 En cas de litige, le client sera dans l'obligation de faire une réclamation écrite à l'artisan qui disposera de 2 mois pour y répondre. Le client pourra ensuite entamer une procédure et saisir gratuitement un médiateur de la consommation compétent, lié à l'activité de l'entreprise. À défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels les présentes CGV pourraient donner lieu seront portés devant les tribunaux français compétents.

6.3 Limitation et exclusion de responsabilité de l'artisan qui ne sera pas tenu responsable en cas de :

- mauvaise qualité, usure prématurée ou tout autre défaut pour les matériaux (tissu ou autres) fournis par le client même si l'artisan a accepté de travailler avec.
- de l'état antérieur, des dommages causés au siège avant son intervention (faiblesse structurelle, bois vermoulu, attaques de xylophages, réparation de la structure bois inadaptée) : le client devra être conscient des risques liés à la restauration d'un meuble ancien ou fragile et de son état réel. En cas de constatation par l'artisan d'une faiblesse ou d'une fragilité structurelle du meuble, l'artisan devra en informer le client et le client gardera toute la responsabilité dans le cas où il donne son accord pour la poursuite du chantier de restauration.
- de la dégradation du bien résultant d'une usure anormale (comme l'intervention d'un animal), d'un mauvais entretien (nettoyage inadapté, exposition au soleil/humidité), d'un usage inapproprié.
- d'erreurs de mesures si elles sont prises par le client, pour la confection des décors de fenêtres par exemple.
- de pose inadaptée/défectueuse de support/tringlerie des différents décors de fenêtre si l'installation a été faite par le client.
- d'usure prématurée du garnissage d'un meuble d'assise si le client demande de conserver celui d'origine malgré le changement de garnissage conseillé par l'artisan.